



Point n°3 - annexe 2

NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE DU BEAUSSET

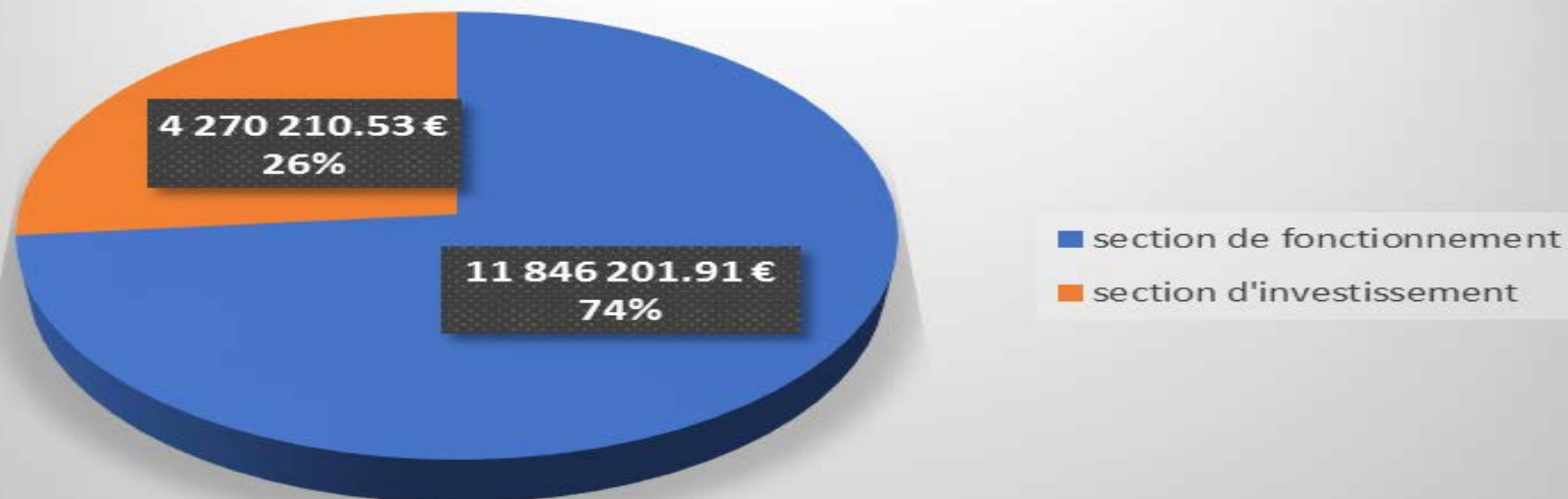
L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond donc à cette obligation. Elle sera, comme la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2022, et le budget primitif 2022, disponible sur le site internet de la commune.

Le budget de la Commune est voté par nature avec une présentation fonctionnelle. Conformément à l'article R2311-1 du CGCT, dans les communes de plus de 10 000 habitants, la présentation fonctionnelle est établie au niveau le plus détaillée. Le passage de la population à plus de 10 000 habitants modifie la maquette budgétaire dans sa présentation fonctionnelle.

Les orientations budgétaires 2022 de la Ville du Beausset ont été présentées et débattues lors du Conseil municipal du 3 mars dernier. Elles ont été l'occasion de décrire le contexte financier dans lequel ce budget s'inscrit. Ce débat a également permis de présenter notre stratégie financière et nos engagements adaptés aux enjeux du mandat et naturellement appliqués dans la construction de ce présent budget. Celle-ci vise à atteindre nos multiples objectifs de politiques publiques tout en garantissant une situation financière saine tout au long du mandat, et à porter un programme d'investissement ambitieux pour le mandat. Il doit aussi permettre, tout en maîtrisant l'évolution des dépenses de fonctionnement, d'accompagner les administrés, les associations, et favoriser la relance économique durable sur le territoire pour l'essor du tissu économique local dans le cadre du contrat « petites villes de demain ». Il doit également permettre de financer les actions du mandat, tout en se préservant des marges de manœuvre.

Ce budget 2022 en parfaite cohérence avec nos orientations s'équilibre à 16 116 411 € dont 11 763 079 € en section de fonctionnement, et 4 270 210 € en section d'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2022



Ce budget parfaitement équilibré reprend par anticipation les résultats de clôture de l'exercice 2021 qui se résument comme suit :

FICHE DE CALCUL DU RESULTAT 2021 AVEC RAR AU 31/12/2021

SECTION	Résultat de clôture exercice 2020	Part affectée à l'investissement	résultats exercice 2021	Résultat de clôture hors RAR	Solde des RAR 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	304 871.84		-610 074.97	-305 203.13	-618 218.40	-923 421.53
Fonctionnement	2 116 809.96	-383 721.43	928 205.91	2 661 294.44		2 661 294.44
TOTAL	2 421 681.80	-383 721.43	318 130.94	2 356 091.31	-618 218.40	1 737 872.91

La présente note synthétique du budget suit la maquette budgétaire. Il se résume section par section de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 06/04/2022

Reçu en préfecture le 06/04/2022

Affiché le 06/04/2022



ID : 083-218300168-20220331-2022_03_31_3-DE



BUDGET PRIMITIF 2022 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022	ECART BUDGET 2022/2021 (en €)	ECART BUDGET 2022/2021 (en %)	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022	ECART BUDGET 2022/2021 (en €)	ECART BUDGET 2022/2021 (en %)
011 - Charges a caractère général	2 478 250.00	2 836 790.00	2 900 000.00	63 210.00	2.23	013 - Atténuation de charges	310 000.00	320 000.00	350 000.00	30 000.00	9.38
012 - Charges de personnel	5 400 000.00	5 527 000.00	5 600 000.00	73 000.00	1.32	70 - Produit des services	296 900.00	423 900.00	424 000.00	100.00	0.02
014 - Pénalité Logements sociaux/FPIC	597 549.00	568 800.00	577 500.00	8 700.00	1.53	73 - Impôts et taxes	7 170 199.00	7 253 299.04	7 799 603.00	546 303.96	7.53
022 - Dépenses imprévues	28 093.61	60 653.99	166 422.85	105 768.86	174.38	74 - Dotations et participations	1 379 598.00	1 419 410.00	1 363 782.00	-55 628.00	-3.92
65 - Subventions et participations et contingents	712 500.00	660 460.00	634 486.00	-25 974.00	-3.93	75 - Autres produits de gestion	96 000.00	80 000.00	83 000.00	3 000.00	3.75
66 - Charges financières	138 183.42	123 212.58	116 291.06	-6 921.52	-5.62	76 - Produits financiers	0	0	0	0.00	
67 - Charges exceptionnelles	37 000.00	13 000.00	30 000.00	17 000.00	130.77	77 - Produits exceptionnels	0	0	0	0.00	
68 - Provisions pour litiges risques contentieux	1 000.00	5 000.00	5 000.00	0.00	0.00	78 - Reprise sur prov.risques	0.00	0.00	10 000.00	10 000.00	
TOTAL DEPENSES REELLES	9 392 576.03	9 794 916.57	10 029 699.91	234 783.34	2.40	TOTAL RECETTES REELLES	9 252 697.00	9 496 609.04	10 030 385.00	533 775.96	5.62
023 - Virement investissement	1 021 198.00	1 106 800.00	1 419 000.00	312 200.00	28.21						
042 - Opérations d'ordre entre section	355 301.00	379 967.00	397 502.00	17 535.00	4.61	042 - Opérations d'ordre (reprise subventions investissement au compte	2 650.00	51 986.00	77 944.00	25 958.00	49.93
TOTAL DEPENSES D'ORDRE (prélèvements au profit de la section d'investissement)	1 376 499.00	1 486 767.00	1 816 502.00	329 735.00	22.18	TOTAL RECETTES D'ORDRE (provient de la section d'investissement)	2 650.00	51 986.00	77 944.00	25 958.00	49.93
						002 - Excédent reporté	1 513 728.03	1 733 088.53	1 737 872.91	4 784.38	0.28
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	10 769 075.03	11 281 683.57	11 846 201.91	564 518.34	5.00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	10 769 075.03	11 281 683.57	11 846 201.91	564 518.34	5.00

BUDGET PRIMITIF 2022 : SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022 (nouvelles propositions)	BUDGET GLOBAL 2022 (avec reprise des résultats 2021)	ECART BUDGET 2022/BUDGET 2021 (en%)	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022 (nouvelles propositions)	BUDGET GLOBAL 2022 (avec reprise des résultats 2021)	ECART BUDGET 2022/BUDGET 2021 (en%)
001 - Résultats reportés	715 645.66			305 203.13		001 - Solde d'exécution d'inv. reporté	0.00	304 871.84			
020 - Dépenses imprévues Invest	0.00	1 423.00	7 996.00	7 996.00	461.91	10 - Dotations Fonds divers Réserves	1 768 636.21	719 721.43	209 697.00	1 133 118.53	57.44
040 - Opérations d'ordre entre section	2 650.00	51 986.00	77 944.00	77 944.00	49.93	13 - Subventions d'investissement	763 569.00	513 850.00	386 000.00	619 490.00	20.56
041 - Opérations patrimoniales	244 000.00	35 000.00	0.00	0.00	-100.00	16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00	563 000.00	650 000.00	650 000.00	15.45
10 - Dotations Fonds divers Réserves	0.00	0.00	0.00	0.00		041 - Opérations patrimoniales	244 000.00	35 000.00	0.00	0.00	-100.00
16 - Remboursement d'emprunts	445 359.26	432 542.00	417 793.00	417 793.00	-3.41	45- Travaux exécutés d'office			51 100	51 100.00	
204 - Attribution compensation CASSB	0.00	58 466.00	58 466.00	58 466.00	0.00	021 - Virement de la section de fonct. (recettes d'ordre)	1 021 315.26	1 106 800.00	1 419 000.00	1 419 000.00	28.21
Dépenses d'équipement brut	2 745 166.55	3 043 793.27	2 500 000.00	3 351 708.40	10.12	040 - Recettes d'ordre entre section	355 301.00	379 967.00	397 502.00	397 502.00	4.61
45- Travaux exécutés d'office	0.00	0.00	51 100.00	51 100.00		TOTAL RECETTES D'ORDRE (provenant de la section de fonctionnement)	1 376 616.26	1 486 767.00	1 816 502.00	1 816 502.00	22.18
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	4 152 821.47	3 623 210.27	3 113 299.00	4 270 210.53	17.86	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	4 152 821.47	3 623 210.27	3 113 299.00	4 270 210.53	17.86
CUMUL DEPENSES TOTALES	14 921 897	14 904 894	14 959 501	16 116 412	8.13	CUMUL RECETTES TOTALES	14 921 897	14 904 894	14 959 501	16 116 412	8.13

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT :

A – Dépenses : 11 846 201,91 €

Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de 2.40 % et s'élèvent à **10 029 699,91 €**. Elles représentent 84.66 % du budget de fonctionnement. Les dépenses d'ordre évoluent de **22.18 %** et s'élèvent à **1 816 502 €**. Elles représentent 15.33 % du budget de fonctionnement. Il est rappelé que ces dépenses sont transférées en section d'investissement, participent de l'autofinancement et constituent une recette pour financer les dépenses d'investissement.

1- Les charges à caractère général : 2 900 000 €

Elles représentent 25.91 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ces dépenses permettent à la Commune d'assurer son fonctionnement quotidien.

L'évolution de ces dépenses par rapport au budget 2021 est estimée à +2.23 % et de + 16.37 % comparé au CA 2021 (soit + 407 963 €).

Nous avons dû intégrer les fortes augmentations des tarifs énergétiques, et celles des marchés publics passés notamment les prestations de nettoyage des locaux, le nettoyage des places après les marchés hebdomadaires, les fournitures papeterie, primes d'assurance...

L'estimation des dépenses d'énergie est faite par le Symielec en fonction du marché « électricité » attribué pour l'année 2022.

De surcroît, compte-tenu de la très importante volatilité des prix et de la possible poursuite de l'augmentation durant encore quelques mois, cette prévision budgétaire risque d'être appelée à être actualisée au cours de l'exercice 2022 en fonction de l'évolution de la situation.

Mais nous efforcerons de réduire les consommations de fluides de manière volontariste, sous l'effet de la mise en place de rénovations énergétiques de bâtiments municipaux et de recherches d'économies.

Les achats de denrées alimentaires sont revus à hauteur de 153 000 € (par rapport au BP 2021 : + 32.24 % et 2.55 % par rapport au CA 2021), pour maintenir la part du BIO dans la confection des repas. La lutte contre le gaspillage et le tri des déchets à Malraux et à Gavot seront renforcés.

L'action culturelle municipale et les animations dans le centre-ville seront renforcées avec de nouvelles programmations, et ce, en partenariat avec les associations locales, pour un crédit total de 190 000 €, identique au budget 2021.

Seront également prévues les dépenses de fonctionnement des nouveaux locaux affectés à la Police Municipale en année pleine, les frais de fonctionnement du service « commerce », la maintenance du pigeonnier.

Les activités et animations en faveur des enfants et de la jeunesse seront maintenues (natation, club découverte et club ados). Concernant la jeunesse, le développement du projet de foyer sera en 2022 travaillé en lien avec le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Ce dernier devrait être opérationnel avant la saison estivale.

Sont également prévues les secondes phases des études sur les risques psycho-sociaux du personnel, le Règlement Général de la Protection des Données, et l'adressage de la Commune notamment.

Les frais de télécommunication seront impactés par l'installation de la fibre à l'hôtel de ville pour un coût annuel de 13 000 €. Une liaison fibre s'avère indispensable en particulier pour un meilleur fonctionnement des logiciels métiers.

2 – Les charges de personnel : 5 600 000 €

Elles représentent une masse nette de 5 250 000 € soit 52.34 % des dépenses réelles de fonctionnement. La masse nette est calculée de la manière suivante (ratios DGCL):

Chapitre 012 (masse brute) - chapitre 013 (atténuation des recettes)

La maquette budgétaire (annexe A) mentionne le taux de la masse brute sur les dépenses réelles de fonctionnement soit un taux de 55.83 %.

L'évolution par rapport au BP 2021 est de 73 000 € et par rapport au CA 2021 de 245 000 € (soit + 4.57 %).

REGIMES	NOMBRE AGENTS REMUNERES AU 1ER JANVIER 2022	REMUNERATION TOTALE 2021	REMUNERATION TOTALE 2022	Ecart 2022/2021 (en valeur)	Ecart 2022/2021 (en %)
Titulaires	117	4 647 667	4 789 000	141 333	3.04
Contractuels	21	440 851	474 000	33 149	7.52
Contrats aidés	13	231 345	300 600	69 255	29.94
Allocations perte emploi	1	12 852	13 000	148	1.15
TOTAL DES REMUNERATIONS	152	5 332 715	5 576 600	243 885	4.57

Pour le régime des fonctionnaires, la rémunération totale est impactée par :

- l'évolution du GVT (Glissement Vieillesse Technicité),
- les reclassements indiciaires, les avancements d'échelons et de grade
- le régime indemnitaire en année pleine.
- Pour les contractuels et contrats aidés, l'évolution du SMIC impacte d'environ 10 000 € le poste des rémunérations.

Rappel des effectifs pour 2022

Pour la part des agents contractuels, qui regroupe les chargés de projet / chargés de mission, contrats occasionnels, contrats saisonniers, ou encore contrats de remplacement dit contrats auxiliaires, on note un prévisionnel total pour l'année 2022 de 34 postes répartis comme suit :

- Non titulaires sur emploi non permanent :
 - Le maintien du poste de Chef de Projet Petite Ville de Demain
 - 12 saisonniers pour le fonctionnement de nos ALSH (sur 11 semaines)
 - 3 saisonniers pour le renfort des équipes techniques, y compris festivités, liés à l'activité estivale de la Ville (sur 2 mois)
 - 5 agents de remplacement liés aux arrêts divers (maternité, COVID...)
 - 12 postes de contractuels dont 6 verront leur stagiairisation en cours d'année considérant que l'analyse des postes fait ressortir un besoin permanent et considérant leurs parcours et résultats au sein de la collectivité.

- Non titulaire sur emploi permanent :
 - Le maintien de 2 postes créés en 2021 suite à 2 départs en retraite et pour lesquels le processus de recrutement n'a pu aboutir au recrutement d'un titulaire (cuisinier et gestionnaire de comptabilité publique).

- CUI-PEC : _prévision de trois recrutements.

- Evolution des personnels titulaires :
 - La structuration des Pôles et Directions de la commune impulsée par une politique de Ressources Humaines, s'appuyant sur une GPEEC travaillée a permis, à effectif quasi constant, la montée en compétence de l'ensemble des agents et/ou sa reconnaissance, libérant ainsi une grande part d'avancements de grade, notamment par le biais des nominations suite à réussite à concours et examen(s) professionnel(s). Sur l'année 2021 pas moins de 11 avancements de grade ont été validés et 3 l'ont d'ores et déjà été sur l'année 2022. Les prévisions sur l'année complète 2022 sont de 21 avancements.
 - La mise en place de la GPEEC (Gestion Prévisionnelle Effectif Emploi et Compétences) a nécessité dès 2021 la mise œuvre de différentes procédures dont principalement celle concernant le parcours recrutement et celle de la réforme du RIFSEEP, afin de garantir à l'ensemble des agents une égalité des chances en termes de parcours professionnel et de permettre d'accéder à un dispositif d'indemnités claires et objectives.

- Depuis le début de l'année 2022 trois départs par mutation sont en cours, leurs remplacements états recrutements de personnels titulaires formés ou chargés de projet rompus à l'exercice en collectivité. Une montée en compétence est souhaitée également.
- La police municipale sera dotée d'un policier municipal supplémentaire en cours d'année remplaçant à effectif constant un agent ayant bénéficié d'une mobilité interne en remplacement d'un agent retraité.
- La Direction des Finances sera également renforcée par le recrutement d'un gestionnaire Comptabilité publique formé et expérimenté en lieu et place d'un poste de contractuel prévu sur l'année 2021.
- Les 2 postes liés à l'activité croissante de France Service, au sein du pôle Socio-Culturel Saint Exupéry seront transférés au CCAS, considérant la forte connexion entre ces missions.
- La régie bâtiments sera renforcée suite aux départs de 2 agents (une mise à la retraite et un reclassement)

3 – Atténuation de produits : 577 500 €

Ce chapitre de dépenses évolue de 1.53 % par rapport au budget précédent.

Il s'agit de la pénalité au titre des logements sociaux (art. 55 de la Loi SRU) et du Fond de Péréquation Intercommunal et Communal et (FPIC).

Notre pénalité SRU en 2022 sera de 369 847,08 € (pour 899 logements sociaux manquants). Les 34 logements sociaux de la résidence « le Coquelicot » ne seront déduits de la pénalité qu'en 2023.

S'agissant du FPIC, nous avons prévu un crédit de 200 000 €, le montant n'étant pas connu à ce jour.

Un crédit de 4 000 € est prévu pour reverser 10 % de la taxe de séjour perçue en 2021 au Département du Var. Il est rappelé que la commune encaisse pour le compte du Département les 10 % de la taxe de séjour et reverse le montant perçu.

4 - Les autres charges de gestion courante : 634 486 €

Ce poste de dépenses représente 6.32 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Il regroupe les droits d'utilisation informatique pour 31 000 €, les indemnités et cotisations des élus pour 115 000 €, les frais de formation des élus pour 6 000 €, les contributions aux syndicats intercommunaux pour 117 300 € détaillés par organisme (annexe C3.1)

SYMIELEC : 96 300 €

SIVAAD : 11 000 €

PARC NATUREL REGIONAL : 8 000 €

TPM : PAPI « programme d'action de prévention des inondations » : 2 000 €

Il regroupe également les subventions à la Caisse des Ecoles pour 104 000 € et au C.C.A.S. pour 149 000 € (+40 000 €) en raison du transfert de Maison France Service.

Enfin les subventions aux associations sont prévues à hauteur de 95 186 €, plusieurs associations dont l'école de musique, et la MJC n'ont pas sollicité de subvention pour 2022 car elles disposaient de ressources suffisantes pour équilibrer leur compte. Deux subventions aux associations Chapi-Chapo et Matern'land sont transférées sur le budget du CCAS. Il est rappelé que ces subventions doivent être des subventions d'équilibre. Cette inscription budgétaire comprend une subvention exceptionnelle de 1 636 € attribuée à l'Association « Trait d'Union » destinée à financer la location d'un véhicule pour aller chercher des familles ukrainiennes qui seront hébergées dans notre commune.

Le montant des subventions attribuées en 2021 était de 138 490 €. Si l'on réintègre les subventions de l'école de musique, MJC, Chapi-Chapo, Matern'land, Miel et Caramel, l'AMF « Téléthon » et des Commerçants pour la plateforme « e-Commerce » soit un total de 45 990 €, le montant total de subventions pour 2022 serait de 141 176 €.

Ainsi les subventions attribuées en 2022 sont ainsi supérieures à celles de 2021.

Le détail figure en annexe BI-7 du budget.

Enfin, un crédit de 10 000 € est porté sur les admissions en non-valeur. Ce sont des annulations de titres de recettes impayés. Une reprise sur nos provisions constituées sera opérée à hauteur de 10 000 € en recettes de fonctionnement.

5 – Les charges financières : 116 291 €

En diminution de 5.62 % par rapport au budget 2021, elles intègrent le remboursement des intérêts de l'emprunt réalisé en 2021 pour un montant de 563 000 €. Ce poste représente 1.15 % des dépenses réelles de fonctionnement.

DETTE DE 2019 A 2027

LIBELLE	2019	2020	2021	2022	ECART 2022/2021	2023	ECART 2023/2022	2024	ECART 2024/2023	2025	ECART 2025/2024	2026	ECART 2026/2025	2027	ECART 2027/2026
Encours au 01/01	5 020 553	4 523 843	4 078 490	4 208 952	130 462	3 791 161	-417 791	3 361 518	-429 643	2 919 511	-442 007	2 564 411	-355 100	2 246 168	-318 243
66111 (Intérêts)	146 302	136 765	121 797	112 055	-9 742	98 026	-14 029	83 251	-14 775	70 319	-12 932	58 835	-11 484	48 223	-10 612
1641 (capital)	496 710	445 353	432 538	417 791	-14 747	429 643	11 852	442 006	12 363	355 099	-86 907	318 243	-36 856	326 714	8 471
Total annuité	643 012	582 118	554 335	529 846	-24 489	527 669	-2 177	525 257	-2 412	425 418	-99 839	377 078	-48 340	374 937	-2 141
Encours au 31/12	4 523 843	4 078 490	4 208 952	3 791 161	-417 791	3 361 518	-429 643	2 919 512	-442 006	2 564 411	-355 101	2 246 168	-318 243	1 919 454	-326 714
ANNUITE EMPRUNT 563 000 €				24 974	24 937	24 937	24 937	24 937	24 937	24 937	24 937	24 937	24 937	24 937	24 937

6 – Autres dépenses :

Un crédit de 30 000 € est inscrit au titre des charges « exceptionnelles », dont 4 000 € destinés à l'attribution des chèques « kadeos » aux bacheliers, collégiens et apprentis, et 26 000 € pour procéder aux régularisations d'écritures de l'exercice précédent, rembourser les frais de transport aux familles de la participation communale, et annuler les titres de recettes émis en 2021 pour les locations des jardins familiaux.

La règlementation permet de prévoir un crédit de dépenses imprévues qui doit être inférieur à 7.50 % des dépenses réelles de fonctionnement. Pour 2022, considérant les hausses de tarifs notamment des énergies, et des matières premières, et des conséquences économiques liées au conflit Ukraine/Russie, notre prévision est de 166 422,85 €. (Soit 1.65%). Ce chapitre permet d'effectuer des virements de crédits sur des chapitres qui le nécessiteraient par décision du Maire. Il en est rendu compte au Conseil Municipal suivant la décision.

7 – Les prélèvements au profit de la section d'investissement :

Ils sont constitués du virement à la section d'investissement pour un montant de **1 419 000 €** soit +312 200 € que le budget 2021 (+**28.20 %**). C'est un financement conséquent que nous dégageons pour financer les dépenses d'investissement.

Les dotations aux amortissements d'un montant de 397 502 € (évolution de 4.61 %).

B – Les recettes de fonctionnement : 11 846 201,91 €.

Elles sont constituées des recettes réelles de fonctionnement pour un montant total de 10 030 385 € soit 84.67 % du budget total, des recettes d'ordre pour 77 944 € soit 0.65 % des recettes totales, et de la reprise de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 pour **1 737 872,91 €.**

1 – Atténuations de charge : 350 000 €

Ces recettes sont versées par les assurances, pour le remboursement des indemnités journalières du personnel titulaire en maladie, accident de travail, et pour les contrats aidés l'aide de l'Etat. Elles représentent 3.48 % des recettes réelles de fonctionnement.

2 – Produits des services, du domaine et ventes diverses : 424 000 €.

Sont prévues les recettes issues de la vente des concessions cimetière, des redevances d'occupation du domaine, les redevances à caractère culturel (spectacles et abonnements médiathèque), les participations des familles aux activités ados, club découverte et petits baigneurs. Depuis la mise en place du tarif au quotient familial de ces activités, nous constatons une baisse de ces recettes. La principale recette de ce chapitre pour un montant de 340 000 € concerne la facturation des repas pris à la cantine scolaire. Une étude sera faite pour baser le prix du repas au quotient familial. Ces ressources représentent 4.22 % des recettes réelles de fonctionnement et sont identiques à celles de 2021.

3 – Les impôts et taxes : 7 799 603 €

Ressource principale de la commune représentant **77.75 %** des recettes réelles de fonctionnement.

La Direction des Services Fiscaux vient de nous transmettre la valeur des bases pour 2022. Le tableau ci-dessous reprend le produit des contributions directes et les compensations de l'Etat suite à la réforme de la Taxe d'Habitation.

FISCALITE 2022 - ETAT 1259 COM - DIRECTION DES SERVICES FISCAUX

TAXES	BASES 2022 (avec majoration de 3.40%) - DOB 2022	BASES 2022 NOTIFIEES	Variation physique bases en % (bases notifiées 2022-bases DOB)	TAUX	PRODUIT ATTENDU 2022
TAXE FONCIERE PROPRIETE BATIE	13 189 447	13 318 000	0.97	40.29	5 365 822
TAXE FONCIERE PROPRIETE NON BATIE	110 595	109 100	-1.35	108.11	117 948
PRODUIT TAXES FONCIERES					5 483 770
COEFFICIENT CORRECTEUR 2022					23 231
TAXE HABITATION COMPENSATION	2 965 264	3 056 515	3.08	11.13	340 190
TAXE HABITATION RESIDENCE SECONDAIRES	536 232	554 464	3.40	11.13	61 712
SOUS TOTAL TAXE HABITATION					401 902
TOTAL PRODUIT IMPOTS (art.73111)					5 908 903

Les taux demeurent inchangés en 2022 et sont fixés à :

40.29 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties

108.11 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Et 11.13 % avec majoration de 20 % pour les résidences secondaires.

CHAPITRE 73 -DETAIL PAR ARTICLE DE LA FISCALITE

IMPUTATION	LIBELLE	BP 2021	CA 2021	BP 2022	ECART BP 2022/CA 2021	ECART BP 2022/BP 2021	OBSERVATIONS
73111	Impôts directs locaux	5 420 095.00	5 687 008.00	5 908 903.00	3.90	9.02	Evolution réglementaire des bases fiscales de 3.4 %.
7318	Autres impôts locaux	20 000.00	52 168.00	20 000.00	-61.66	0.00	Régularisation de rôles année précédente
73211	Attribution de compensation	674 194.04	674 194.00	674 200.00	0.00	0.00	l'attribution de compensation nette après versement de l'attribution en investissement pour le pluvial de 58 466 € sera de 615 734 €
7336	Droits de place	90 000.00	82 467.10	85 000.00	3.07	-5.56	Marchés hebdomadaires et terrasses commerces.
7338	Autres taxes	13 000.00	18 868.06	9 000.00	-52.30	-30.77	Fourrière véhicule- délégation service public au 1er Juillet 2022.
7343	Taxe sur les pylônes électriques	26 010.00	26 010.00	26 000.00	-0.04	-0.04	pylônes supportant des lignes électriques dont la tension est comprise entre 200 et 350 kilovolts
7351	Taxe conso. finale d'électricité	260 000.00	269 872.74	265 000.00	-1.81	1.92	Taxe basée sur la Consommation d'énergie.
7362	Taxes de séjour	40 000.00	45 117.93	45 000.00	-0.26	12.50	Estimation identique au CA 2021
7368	Taxe locale sur la publicité extérieure	10 000.00	16 460.20	16 500.00	0.24	65.00	2nde année de perception des taxes sur la publicité.
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	700 000.00	1 089 357.77	750 000.00	-31.15	7.14	Principe de précaution.
TOTAL		7 253 299.04	7 961 523.80	7 799 603.00	-2.03	7.53	

4 – Les dotations et participations : 1 357 645 €

Ce chapitre de recettes représente la seconde ressource de la Commune. Les dotations et participations représentent 13.64 % des recettes réelles de fonctionnement.

Principales composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement, la dotation forfaitaire et la dotation nationale de péréquation sont estimées respectivement à 788 055 € et 271 653 €.

Sont également prévues dans ce chapitre les participations de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le poste de responsable de la médiathèque et pour l'acquisition de livres, les subventions de l'Etat pour le poste de Chef de projet dans le cadre des Petites Villes de Demain, la subvention pour Maison France Services et une participation pour les élections présidentielles et législatives. L'estimation totale est de 120 000 €.

PROJET

CHAPITRE 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Imputation	Libelle compte imputation	BP 2021	CA 2021	BP 2022	ECART BP 2022/BP 2021	ECART BP 2022/CA 2021	OBSERVATIONS
7411	Dotation forfaitaire	780 330.00	781 725.00	788 055.00	0.99	0.81	Dotation non notifiée. Estimation faite avec l'application Maires de France
74123	Dotation de solidarité urbaine	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	Non éligible
74127	Dotation nationale de péréquation	262 680.00	270 713.00	271 653.00	3.42	0.35	Estimation selon la Loi de Finances 2022 - Non notifiée
744	FCTVA	5 000.00	6 081.00	5 000.00	0.00	-17.78	Fonds de compensation TVA (16.404 % des dépenses TTC)
7461	DGD (bibliotheque)	44 400.00	50 085.00	43 000.00	-3.15	-14.15	subvention DRAC personnel et livres
74718	Autres Participations de l'Etat	23 200.00	107 585.38	77 020.00	231.98	-28.41	Subvention Maison France Service - Petites Ville de Demain : subvention Chef de Projet - Subvention élections 2022
7473	Départements	1 800.00	6 248.00	5 000.00	177.78	-19.97	Subvention pour manifestations 2022
7478	Autres organismes	120 000.00	144 860.81	122 500.00	2.08	-15.44	CAF du Var - contrat enfance jeunesse
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle ...	0.00	421.00	0.00			
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	16 000.00	27 621.00	33 137.00	107.11	19.97	TFB : exonération personnes de condition modeste : 4 565 € - Exonérations longue durée logements sociaux : 8 420 € - Locaux industriels : 10 448 € - TFNB : 9 704 €
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	160 000.00	6 287.00	6 287.00	-96.07	0.00	Compensation de la perte de taxe d'habitation sur les logements vacants
7485	Dotation pour les titres sécurisés	6 000.00	8 580.00	12 130.00	102.17	41.38	Nombre passeports et cartes nationales identité supérieur à 1 875 . En 2021, 1 987 dossiers traités. (*)
TOTAL CHAPITRE 74		1 419 410.00	1 410 207.19	1 363 782.00	-3.92	-3.29	

(*) Passeports et CNI par communes :

Le Beausset : 805 – La Cadière : 226 – Le Castellet : 320 – Evenos : 69 – Signes : 84 – St Cyr : 303 – Bandol : 5 – Cuges : 69 – Autres (Marseille, Aix, Solliès-Pont.) 108

5 – Les revenus des immeubles : 83 000 €.

Ces recettes proviennent des locations immobilières et des jardins familiaux.

La baisse est liée à la résiliation du bail de la perception au second trimestre 2021.

6 – Reprise sur provisions semi-budgétaires :

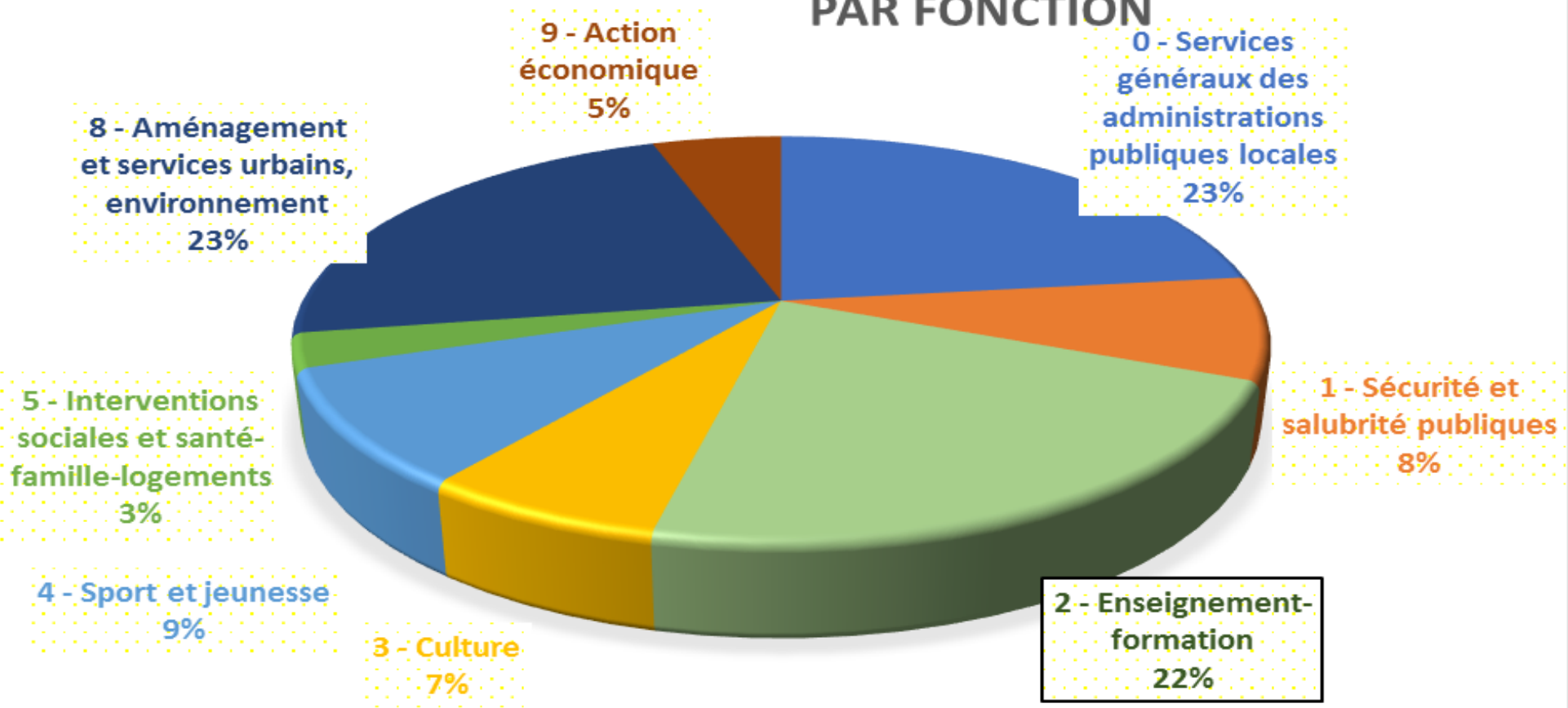
Chaque année, la Commune prévoit des provisions pour notamment compenser les admissions en non-valeur, suite à l'impossibilité de recouvrer les titres de recettes émis.

Nous avons prévu un crédit de 10 000 € en dépense, et nous l'équilibrons par la reprise sur nos provisions constituées pour le même montant.

Enfin, sont repris en recettes d'ordre l'amortissement des subventions d'équipement (recettes provenant de la section d'investissement) pour un montant de 77 944 €.

A titre d'information présentation d'un graphique par fonction des dépenses de fonctionnement.

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR FONCTION



II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Dépenses d'investissement : 4 270 210,53 €

Les propositions nouvelles en 2022 inscrites en section d'investissement atteignent un volume de **3 113 299 €** en évolution de 12.54 % (2021 : 2 766 317 €) dont :

- Dépenses d'équipement brut (opérations) : 2 558 466 €
- Remboursement du capital de la dette : 417 793 €
- Dépenses imprévues d'investissement : 7 996 €
- Dépenses d'ordre : 129 044 €

Ces propositions nouvelles représentent 72.90 % des dépenses totales de la section d'investissement.

A ces propositions, s'ajoutent les restes à réaliser au 31 décembre 2021 en dépenses à hauteur de 851 708,40 € et le solde d'exécution 2021 (négatif) reporté pour 305 203.13 €.


La maquette budgétaire distingue les dépenses réelles d'investissement, et les dépenses d'ordre.

➤ Les Dépenses Réelles d'Investissement : 2 984 255 €

Elles se décomposent de la manière suivante :

1 – Dépenses nouvelles d'équipement brut : 2 558 466 € soit 85.73 % des dépenses réelles d'investissement.

Ci-dessous tableau des opérations d'investissement figurant au budget primitif 2022.

		SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT 2022			
N° OPERATI ON/CHAP	OBJET	RESTES A REALISER 2021	B.P. 2022	BUDGET TOTAL 2022	OBJET
2046	ATTRIBUTION DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT (CASSB PLUVIAL)	0.00	58 466	58 466.00	
201402	PLU - REVISION	44 661.00	50 000	94 661.00	Poursuite PLU
201903	LOGEMENTS SOCIAUX		145 000	145 000.00	2ème année de versement pour les logements sociaux des résidences les hirondelles et les mésanges.
201904	REHABILITATION BATIMENT ET ADAP	1 440.00		1 440.00	solde de l'ADAP pour Gavot
202001	REAMENAGEMENT ET EQUIPEMENT REFECTOIRE CANTINE	3 935.05	25 000	28 935.05	Equipements réfectoire Gavot de table de tri, de composteurs de films antiintrusion pour le réfectoire
202002	EQUIPEMENTS SPORTIFS	306 072.44	290 000	596 072.44	Piste athlétisme et clôture du stade
202003	VOIRIE RESEAU MOBILIER URBAIN	155 059.67	530 000	685 059.67	Aven. Souvenir Français - bd Indocheine - av. Résistance - Parking les vent d'ange - Etude pour mobilité douce et requalification esplanade de Gaulle- Trottoir RDN8 avec Département - Bornes anti-intrusion - Extension réseau électricité pour logements sociaux.
202005	REHABILITATION PATRIMOINE (BATIMENTS)	93 072.70	409 000	502 072.70	Etudes M. MARI- MISTRAL et Eglise : 195000 € Foyer Mistral: 30 000 € - REHAB.SCOL. : 130 000€ - Autres bâtiments 54 000 €)
202006	EQUIPEMENT DES SERVICES	17 734.90	220 000	237 734.90	Informatique : 109 800 € (logiciels, matériel, sonorisation pour conseil municipal, RH, urbanisme..) - Véhicule pour services technique : 48 000 € - PM : 7 300 € (armes, caméras piétons, gilets de protection et mobilier. Festivité culture : 21 500 € (sonorisation rues, équipements professionnels salle de spectacle)
202007	PREVENTION SECURITE	19 851.34	51 000	70 851.34	Travaux débroussaillage 2022 - radios cellule de crise - poteaux incendie - matériel de secourisme - défibrillateurs.
202008	ACQUISITIONS FONCIERES	147 202.00	50 000	197 202.00	terrains de voirie - Clôture terrain agricole
202010	AMELIORATION CADRE DE VIE (BUDGET PARTICIPATIFS)	1 430.40	40 000	41 430.40	demande de brumisateurs -
202101	ARBRES EN VILLE -	61 248.90	70 000	131 248.90	2ème année du dispositif. 150 arbres.
202102	OPAH	0.00	40 000	40 000.00	Attente de l'avis de la CASSB.
202201	PROGRAMME TRANSITION ENERGETIQUE (AP/CP)		290 000	290 000.00	Autorisation de programme sur 4 ans - coût d'objectif : 958 000 €
202202	PARCS ET JARDINS : DES GOUBELETS - AIRES ET SKATE PARK		290 000	290 000.00	aménagement du jardin des Goubelets (jeux, parcours,...) du jardin des Aires (sols souples, jeux), et du Skate park mobile -
TOTAL		851 708.40	2 558 466	3 410 174.40	

2 – Remboursement du capital de la dette : 417 793 €

En intégrant le remboursement de l'emprunt réalisé en 2021 pour 563 000 €, notre remboursement du capital de la dette diminue de 3.40 %.

La liste des emprunts et le détail des annuités figurent dans les annexes du budget 2022.

3 – Dépenses imprévues : 7 996 €

Ce crédit inscrit, comme pour la section de fonctionnement, ne doit être supérieur à 7.5 % des dépenses réelles d'investissement.

➤ Les dépenses d'ordre d'investissement : 129 044 €

Ce sont les amortissements des subventions d'investissement transférées en section de fonctionnement pour 77 944 €.

Une inscription équilibrée en dépenses et recettes « opérations pour le compte de tiers » de 51 100 €. Cette dépense correspond au remboursement d'un titre de recettes émis en 2019 par la Commune pour des travaux exécutés d'office chez un propriétaire privé, suite à une décision de justice. Cette dépense fera l'objet de l'émission d'un nouveau titre de recettes pour récupérer le montant de ces travaux exécutés d'office.

B – Recettes d'investissement : 4 270 210,53 €

Elles regroupent les restes à réaliser en recette à hauteur de 233 490 € (180 000 € de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le stade de foot, et 53 490 € de la Région pour le dispositif « arbres en ville ») et les propositions nouvelles en 2022 inscrites en section d'investissement atteignent un volume de **4 036 720,53 €** en évolution de 28.68 % (2021 : 3 118 338.43 €) constituées des :

- Subventions d'investissement : 386 000 € dont :

- 200 000 € du Département du Var pour le stade de foot
- 120 000 € de l'État dans le cadre de la DETR sur le programme « transition énergétique et mises aux normes »
- 56 000 € des Amendes de police
- 10 000 € subvention Petites Villes de Demain pour l'étude de mobilité douce.

- Dotations fonds divers et réserves : 1 133 118.53 € dont :

- Fond de compensation de la T.V.A. : 159 697 €
- Taxe d'aménagement : 50 000 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 923 421,53 € (+140.64%)

- Prélèvements provenant de la section de fonctionnement : **1 816 502 €** dont

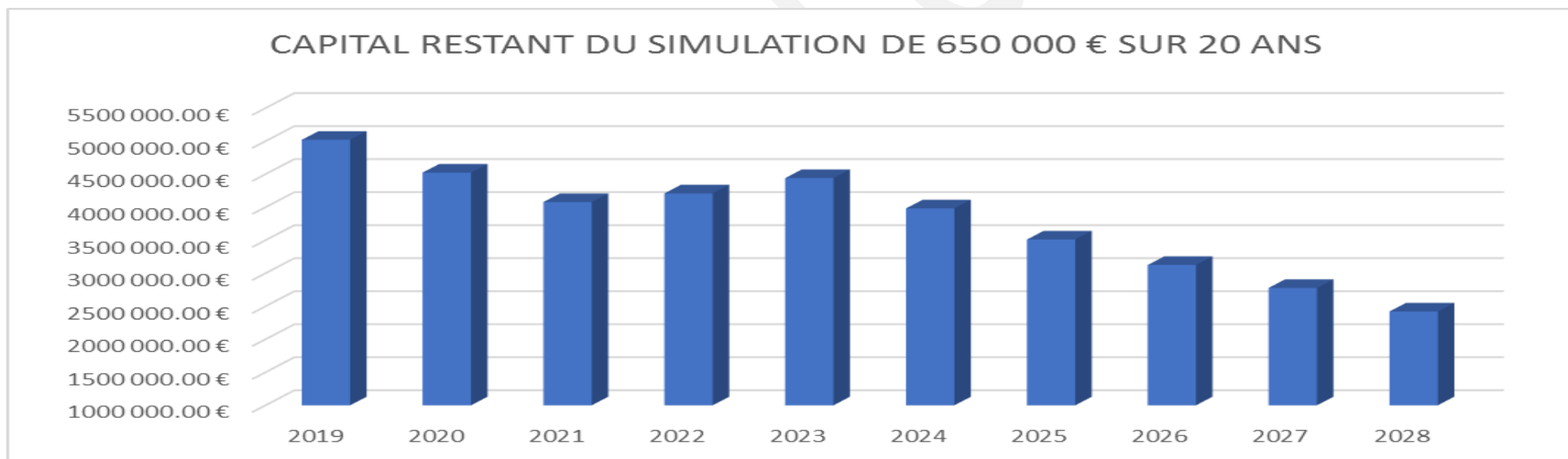
Virement de la section de fonctionnement : 1 419 000 € (+28.20%)
Amortissement des immobilisations : 397 502 €

- Opérations pour le compte de tiers (OLD) : **51 100 €**

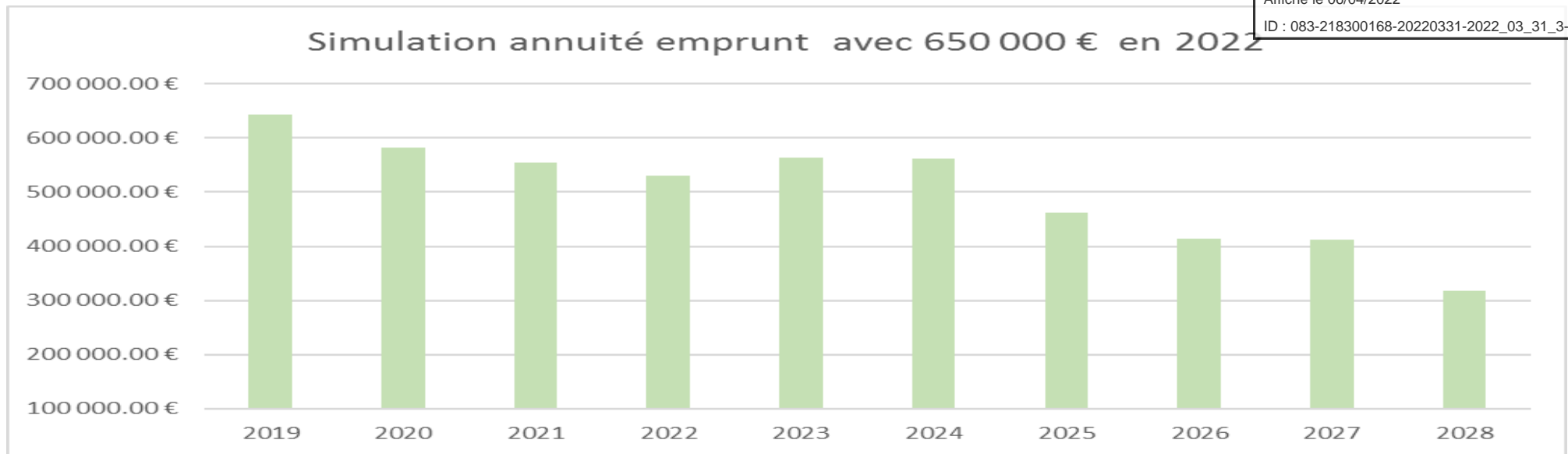
- Emprunt : **650 000 €**

Le recours à l'emprunt ne représente que 25 % des dépenses d'équipement brut totales.

Ci-dessous simulation de l'impact de l'emprunt de 650 000 € remboursable sur 20 ans sur le capital restant dû.



Impact sur l'annuité pour un emprunt de 650 000 € sur 20 ans : annuité de 36 383.69 €



La simulation présentée au DOB pour un emprunt de 650 000 €, remboursable sur 25 ans avait pour impact un remboursement d'annuité de 29 880 €.

La différence entre l'annuité à 25 ans et 20 ans est de 6 503.69 €.

Il est rappelé conformément à l'article L 1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le budget de l'équilibre réel lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, à l'exclusion du produit des emprunts, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice.

Notre budget respecte parfaitement cette obligation. L'annexe budgétaire A61-A62 retrace cet équilibre financier.

1 - Dépenses à couvrir obligatoirement par les ressources propres d'investissement :

- Remboursement du capital de la dette : 417 793 €
 - Amortissement des subventions d'investissement : 77 944 €
 - Dépenses imprévues d'investissement : 7 996 €
- (A) Soit un sous-total des opérations de l'exercice 2022 de 503 733 €**

Considérant la reprise par anticipation des résultats 2021, il convient de prendre également dans ces dépenses :

- Les restes à réaliser 2021 : 851 708,40 €
 - Le solde d'exécution de la section d'investissement 2021 : 305 203,13 €
- (B) Soit un sous total de 1 156 911,53 €**

Les dépenses cumulées totales d'investissement à couvrir par des ressources propres est de **1 660 644,93 € (A+B)**

2 – Ressources propres de la section d'investissement :

- FCTVA : 159 697 €
 - Taxe aménagement : 50 000 €
 - Amortissement des immobilisations : 397 502 €
 - Virement de la section de fonctionnement : 1 419 000 €
- (C) Soit sous total de : 2 026 199 €.**

Il convient en raison de la reprise anticipée des résultats d'intégrer dans ces ressources :

- Les restes à réaliser : 233 490 €
 - L'affectation du résultat 2021 : 923 421.53 €
- (D) Soit un sous total de 1 156 911.53 €**

Les ressources propres disponibles totales sont de **3 183 110.53 € (C+D)**

Le solde entre les ressources propres (C+D) et les dépenses à couvrir (A+B) est de 1 522 466 € ce qui permet de financer nos investissements nouveaux à hauteur de 60 %.



A titre d'information présentation d'un graphique par fonction des dépenses d'investissement :

